

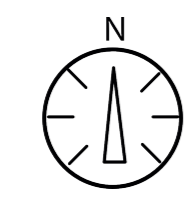
## Règlement graphique

Chef-lieu / Col des Aravis / Glières



Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 2019

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2021



1/2000e

Plan 4.2.2

**ZONES DU PLU**

- UA1 : Secteur à vocation mixte d'habitat ancien du chef-lieu de La Giettaz
- UA2 : Secteur à vocation mixte de forte densité en renforcement du chef-lieu
- UB : Secteur à vocation mixte de densité modérée
- UC : Secteur à vocation touristique de la Villa Jeanne d'Arc
- AU : Secteur d'urbanisation future
- N : Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison de la qualité des sites, milieux naturels, des paysages
- Ns : Secteur naturel correspondant au domaine skiable
- Nsr : Secteur du domaine skiable accueillant des restaurants d'altitude
- Nt : Secteur touristique du Col des Aravis
- A : Secteur agricole, équipés ou non, à protéger en raison de la richesse agronomique
- Ap : Secteur agricole protégé pour sa valeur agronomique et paysagère

**PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**

- Zones humides protégées au titre de l'article L151.23
- Secteur concerné par une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)
- Bâtiments pouvant changer de destination au titre de l'article L151.11 2°
- Trame de salubrité publique R151 34 1° au regard de la ressource en eau potable : constructions interdites sauf exceptions
- Emplacement réservé

**ELEMENTS INFORMATIFS SUR LES BATIMENTS**

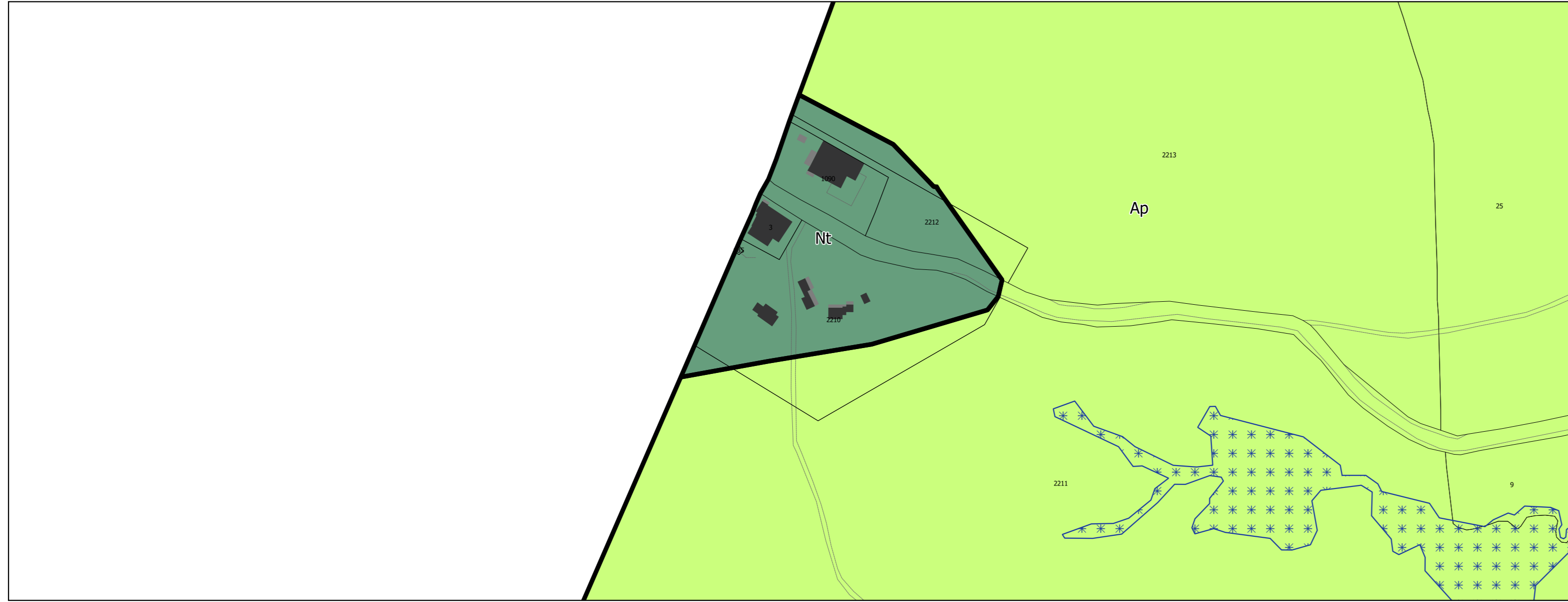
- Bâtiment d'élevage
- Chalet alpin
- Construction nouvelle ou autorisée non cadastrée

**PROTECTION FACE AUX RISQUES NATURELS (se reporter à l'annexe 5.2 du PLU)**

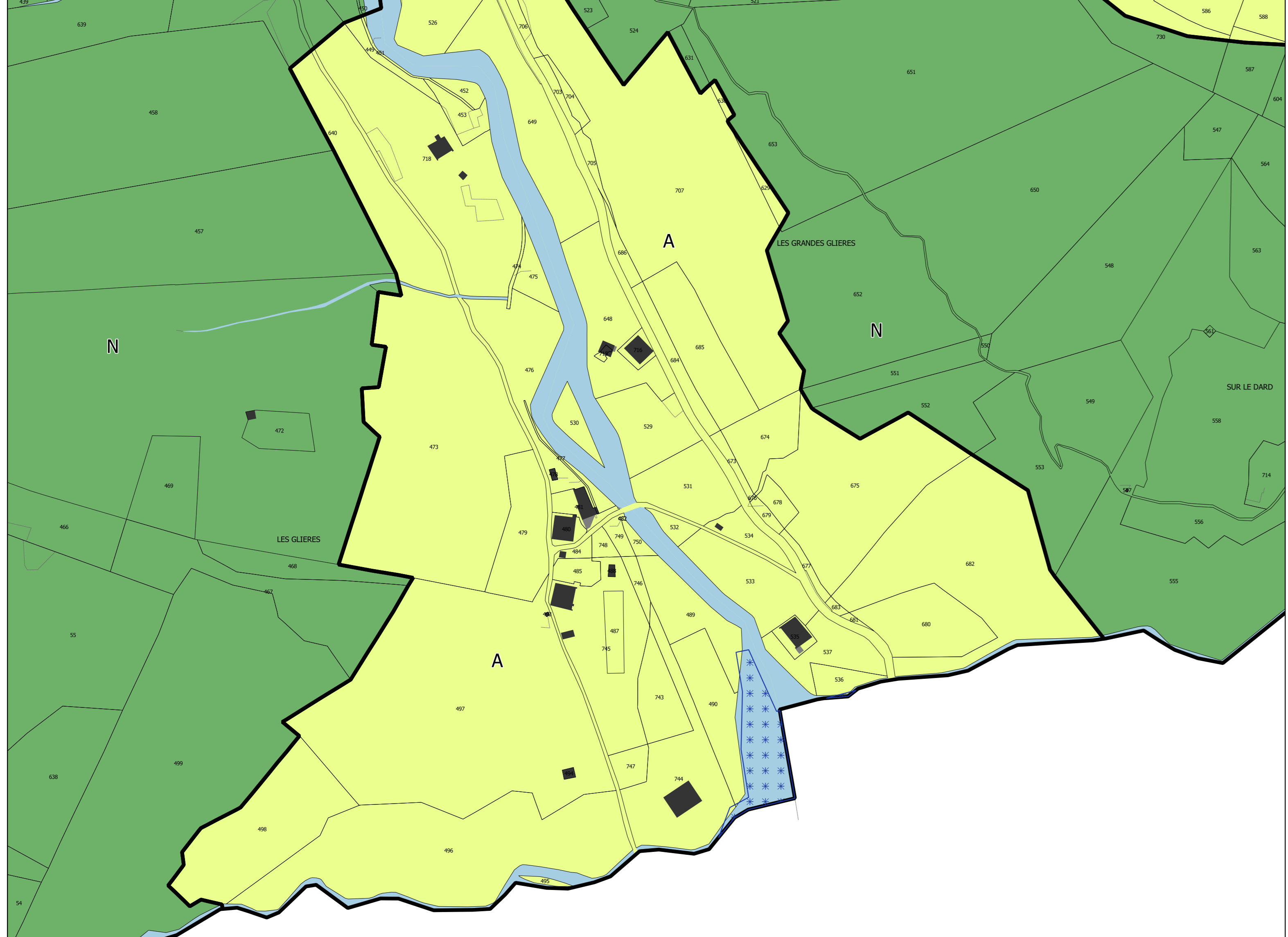
- Périmètre d'étude du PPRn
- Zones à risque fort du PPRn : inconstructibles

**Liste des Emplacements Réservés :**

ER n°	Destination	Bénéficiaire	Lieu	Surface (m²)
1	Espace public et parking	Commune	Chef-lieu	476
2	Équipement public	Commune	Chef-lieu	95
3	Équipement public	Commune	Chef-lieu	632
4	Installation de collecteurs d'eaux pluviales	Commune	Grand-Maison	67
5	Installation de collecteurs d'eaux pluviales	Commune	La Calère	36
6	Aménagement de voirie	Commune	Sur la Neuf	307
7	Installation de collecteurs d'eaux pluviales	Commune	Le Boley	40
8	Cheminement piéton	Commune	Chef-lieu	342



Col des Aravis



Les Glières

